AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2988
FR0010282822-FS1250

21 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SES IMAGOTAG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2017, la société Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SES IMAGOTAG et détenir, pour le compte desdits fonds, 263 563 actions SES IMAGOTAG représentant autant de droits de vote, soit 2,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SES IMAGOTAG hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 13 052 519 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.